

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune : LA PACAUDIERE

Séance du : 10 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION

03.12.2024

DATE D'AFFICHAGE

03.12.2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix décembre à 20H30,  
Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, TRONCY Jacques.

**Nombre de Conseillers :**

-En exercice 15  
-Présents 12  
-Votants 14  
-Absents 0  
-Exclus 0

**Etaient présents :** M. Jacques TRONCY – M. Yves TAMIN –  
Mme Chantal CHARRONDIERE – M. Bruno GEORGES –  
Mme Chantal ROTA - Mme Michelle MAITRE - M. Frédéric SAYROUX -  
Mme Angélique PAPON - Marie-Laure HERCÉ - M. Julien ROLLET –  
M. Cyril GROULARD - M. GACON Romain

**Excusés :** Amélie SYBELIN donne procuration à Yves TAMIN, Julie LAFFONT-  
DUPUY donne procuration à Marie-Laure HERCÉ, Jean-Paul BAILLON

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance :** Julien ROLLET

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'actualisation du règlement intérieur du cimetière communal datant de 2009. Le projet du règlement applicable au 01.01.2025 est transmis pour lecture aux élus avec cette note.

Angélique PAPON a suivi une formation sur la réglementation du cimetière communal récemment et déclare que le règlement intérieur actuel est obsolète.

Une actualisation est donc nécessaire, notamment au titre 8 – espace cinéraire, où les pratiques sont plus récentes et ne sont pas correctement cadrées dans le règlement de 2009.

De plus, il est nécessaire de créer des tarifs pour le caveau provisoire (mentionnés dans le règlement mais non délibérés dans les tarifs services publics jusque-là). Une proposition est formulée aux élus et intégrée dans la délibération des tarifs services publics à compter de 2025. Il est suggéré enfin d'harmoniser l'ensemble des durées de toutes les concessions à 30 ans.

**L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Valide le nouveau règlement intérieur du cimetière communal,
- Donne délégation au Maire pour sa mise en application à compter du 01.01.2025,
- Autorise le Maire à signer tout document produit à cet effet.

Pour Copie Conforme  
A La Pacaudière, le 12 décembre 2024

Le Maire,  
J. TRONCY

Le secrétaire de séance,  
J. ROLLET




**Objet :**  
**REGLEMENT  
INTERIEUR DU  
CIMETIERE  
COMMUNAL –  
ACTUALISATION AU  
01.01.2025**

**Numérotation :**  
**2024/79**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201634-20241212-2024-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024  
Publication : 16/12/2024